



## **AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
Règlement numéro 2603**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2603 modifiant le règlement de démolition numéro 1848, afin de modifier la composition du comité et autres modifications.

AVIS est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 15 novembre 2023

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

---